



**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



47 / Comité départemental de concertation État-Filière BTP

Dates de réunions : 15/04/2020 et 21/04/2020

Présents :

- Administrations :** Préfecture du Lot-et-Garonne, DDTM, UDAP, Dirrecte
- Maîtres d'ouvrage, acteurs économiques :** Banque de France, Banque des Territoires, Ciliopée Habitat, Agen Habitat, DIRCO, ASF, Conseil Départemental, Eau 47, SEM, SEP, collectivités territoriales, Pierre et Vacances, UNICEM (producteurs de matériaux minéraux)
- Fédérations, Syndicats, Ordres :** FFB, CAPEB, CCI, OPPBTP, Chambre des métiers, Ordre des Architectes représenté par Djalil Mokrane

Problèmes posés et résolutions envisagées :

- Quasi-arrêt des chantiers (les maîtres d'ouvrage s'engagent à ne pas appliquer de pénalités, délais de réalisation des chantiers suspendus jusqu'à la sortie de l'état d'urgence).
- Point sur l'approvisionnement des équipements de protection individuel (EPI) pour la reprise des chantiers (des difficultés, en particulier les masques non disponibles, commandes en cours)
- Reprise des chantiers non envisagée pour le moment (pas de masques, pas de gants) et difficultés de mise en œuvre du guide OPPBTP (idée de mutualiser les surcoûts entre entreprises, maîtres d'ouvrage)
- Problèmes du traitement des déchets de chantier (sans réponse).
- Fonds de solidarité pour les indépendants (fonctionne bien, plafond de 1 500 € en fonction du chiffre d'affaire)
- Consignes de la Préfecture (lettre circulaire aux donneurs d'ordre) pour publier les appels d'offres sans délais, ne pas retarder l'instruction des demandes d'autorisation administratives, encourager à la reprise, effectuer le versement des avances.
- Information de la Banque de France (peut-être médiatrice afin de faciliter le dialogue et l'obtention des prêts si les banques font des difficultés par rapport aux prêts garantis par la BPI).
- Plan de dé-confinement en cours

Parole de l'Ordre :

- A montré la dynamique du CROA en Nouvelle-Aquitaine et sa volonté pour assurer une reprise des chantiers dans de bonnes conditions en particulier la mise au point pour les architectes, les maîtres d'ouvrage et les entreprises d'un « carnet de bord de reprise des chantiers ».
- A rappelé la position de l'Ordre sur les chantiers et le refus de faire prendre des risques aux architectes compte tenu de leurs responsabilités.

> Pour nous faire connaître les points de blocage et difficultés que vous pouvez rencontrer sur la reprise des chantiers, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour obtenir des prêts garantis par l'État, etc., adressez-nous un mail à cellulecrise.ordre.47@architectes.org

Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

308 avenue Thiers
33100 Bordeaux
t. + 33 (0)5 56 48 05 30
www.architectes.org
ordre.na@architectes.org

Pôle de Limoges
75 boulevard Gambetta
87000 Limoges

Pôle de Poitiers
1 rue de la Tranchée
86000 Poitiers

Pôle de Pau
3 Place de la Monnaie
64000 Pau